

Plan d'action en environnement 2011-2015

Préparé par le comité consultatif en environnement
MRC de Memphrémagog



15 décembre 2010

Table des matières

Introduction	1
Objectifs et actions.....	4
1. Eau	4
1.1. Eau de surface	4
1.2. Eau souterraine	6
1.3. Eau potable	6
2. Air	7
2.1. Changements climatiques	7
2.2. Inventaires des GES.....	7
2.3. Énergies	7
3. Sol	8
3.1. Érosion des sols	8
3.2. Sols contaminés	8
4. Forêt	9
4.1. Faune	9
4.2. Milieu forestier	9
5. Usages	10
5.1. Installations septiques et eaux usées	10
5.2. Agriculture	10
5.3. Carrières et sablières	11
5.4. Parc régional	11
5.5. Activités anthropiques	12
5.6. Matières résiduelles.....	15
6. Patrimoine naturel.....	15
6.1. Paysages	15
Annexe 1 : Politique de développement durable de la MRC de Memphrémagog	17
Annexe 2 : Calendrier de mise en œuvre du Plan d'action 2011-2015.....	19
Annexe 3 : Priorités d'action 2011	22
Annexe 4 : Bilan de la consultation publique du 23 octobre.....	23

Introduction

La MRC de Memphrémagog a adopté en 1995 un premier Plan d'action en environnement. Ce plan avait pour objectif d'établir les priorités en matière d'intervention en environnement à partir des préoccupations de la société et des municipalités. Le Plan d'action a été révisé en 2000 donnant naissance à une deuxième version, puis en 2005. C'est cette troisième version qui a fait l'objet de la présente révision. Depuis quinze ans, le Comité consultatif en environnement (CCE) est mandaté par le conseil des maires pour assurer le suivi du Plan d'action, adopté par le conseil. Le CCE adresse des bilans et des recommandations au conseil lorsque ce dernier doit prendre des décisions relatives à la mise en œuvre des actions, puis assure le suivi des décisions du conseil. Le CCE assure également le suivi des différents objectifs à incidence environnementale du schéma d'aménagement et de développement.¹

Les membres du CCE se sont réunis plusieurs fois au printemps 2010 afin d'élaborer un plan d'action révisé. En raison de la nécessaire cohérence entre le plan d'action en environnement et les objectifs du schéma d'aménagement, le comité d'aménagement a été invité à présenter ses commentaires et suggestions. Par la suite, le document a été transmis aux municipalités pour que ces dernières puissent émettre des commentaires. Le document a été bonifié à la lumière de ces suggestions, puis la première version du Plan d'action 2011-2015 a été transmise aux associations vouées à la protection de l'environnement œuvrant sur le territoire de la MRC. Une consultation publique a eu lieu le 23 octobre, au cours de laquelle les associations étaient invitées à émettre leurs commentaires et suggestions. Les idées recueillies ont été analysées par les membres du CCE et considérées lors de la préparation du document final.

Le 15 décembre 2010, les membres du conseil de la MRC de Memphrémagog ont adopté le **Plan d'action en environnement 2011-2015**. Le CCE est le comité mandaté par le conseil pour coordonner la mise en œuvre du plan d'action.

Lors de la révision du plan d'action, des changements notables ont été apportés suite au développement de plusieurs dossiers sur le territoire de la MRC; on pense ici à l'adoption du premier Plan de gestion des matières résiduelles en 2004, actuellement en processus de révision, ainsi qu'au dossier de l'enfouissement des déchets, qui a significativement évolué ces dernières années. La

¹ Règles de fonctionnement du comité consultatif en environnement de la MRC de Memphrémagog, 18 janvier 2006.

MRC a également adopté un schéma de couverture de risques incendie, qui établit des règles relativement à la protection du territoire et à la gestion des risques environnementaux. Le schéma d'aménagement fait également l'objet d'une révision et les décisions prises au cours de ce processus auront certainement un impact essentiel sur différentes actions inscrites au Plan d'action en environnement.

Pour cette quatrième version, la forme du Plan a été revue complètement par le CCE en fonction de la réalité d'aujourd'hui. Dans un premier temps, les membres du CCE ont mis en lumière les problématiques observées sur le territoire et les ont triées par thème. Celles-ci sont devenues les thématiques du Plan. Six grandes thématiques ont été retenues : l'eau, l'air, le sol, la forêt, les usages et le patrimoine naturel. Les thématiques reflètent les problématiques observées sur le territoire de la MRC et se veulent complémentaires au schéma d'aménagement révisé, au plan de gestion des matières résiduelles et au schéma de couverture de risques incendie. Les membres du CCE ont choisi de conférer au Plan un rôle de soutien ou de suivi pour les sujets couverts de façon bien définie par le schéma d'aménagement, dont notamment les milieux humides, la gestion des rives et du littoral, la gestion des barrages, les eaux souterraines et l'agriculture. Il en est de même pour les sujets couverts par le PGMR et par le schéma de couverture de risques incendie.

Dans un deuxième temps, l'exercice de révision a permis au comité de dégager trois orientations principales qui donnent le ton au Plan :

- La **protection des écosystèmes** remplace le thème de la préservation et protection de la qualité de l'eau du Plan 2006-2010, ce qui permet d'utiliser une approche écosystémique et plus globale visant la protection des trois biosphères : la terre, l'air et l'eau;
- La **gestion durable** englobe et élargit le précédent thème de la planification et gestion durable des lacs. Les principes de développement durable, qui ont fait l'objet de l'adoption d'une Politique de développement durable par le conseil de la MRC en 2008 (retrouvée en annexe), et le concept de gestion par bassin versant font partie intégrante du Plan 2011-2015 et en sont dorénavant indissociables.
- Une orientation dirigée vers l'**acquisition des connaissances** est devenue par conséquent un incontournable des actions qui teinteront les recommandations du comité.

Des objectifs précis, établis selon les problématiques observées, ont été ciblés pour appuyer chaque orientation. Finalement, des actions ont été proposées pour chaque objectif. Ces actions

représentent des gestes concrets à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Un échéancier a été dégagé pour chacune des actions. Les actions visant à offrir un soutien technique ou une collaboration à différents comités de la MRC ou aux municipalités seront mises en œuvre de façon continue.

De façon non exhaustive, des participants invités à collaborer à la réalisation des actions ont aussi été suggérés. Ils sont des acteurs de notre environnement. Dans ce contexte, il est souhaitable, de l'avis du comité consultatif en environnement, de favoriser également une collaboration du comité avec tous les intervenants du milieu. De plus, la collaboration et l'échange d'information entre la permanence de la MRC et les employés municipaux feront l'objet d'une attention constante.

Afin de favoriser la diffusion des informations relatives à la mise en œuvre du Plan, la MRC mettra sur son site Internet la liste des priorités annuelles ainsi que le bilan des réalisations.

Objectifs et actions

1. Eau

1.1. Eau de surface

Objectif 1.1.1 :

Collaborer aux objectifs du schéma d'aménagement, en ce qui a trait aux normes portant sur les rives, le littoral et les milieux humides et en ce qui a trait à l'entretien des ouvrages de drainage (fossés, traverses, etc.).

Orientation : Protection des écosystèmes; Gestion durable

Action 1.1.1.1 :

Offrir un soutien technique au comité d'aménagement, aux municipalités et aux inspecteurs, notamment en participant à la production du schéma révisé, en donnant des avis sur certains dossiers. Organiser des actions de sensibilisation au bénéfice des municipalités.

Échéancier : continu

Participants : CCE et comité d'aménagement, municipalités

Objectif 1.1.2 :

Collaborer au suivi de la qualité générale de l'eau des lacs dont le bassin versant est situé, en tout ou en partie, sur le territoire de la MRC, entre autres afin de diminuer l'occurrence des épisodes de cyanobactéries.

Orientation : Protection des écosystèmes; Acquisition des connaissances

Action 1.1.2.1 :

Offrir un soutien technique aux municipalités, aux associations de lacs et au comité Québec-Vermont pour le suivi de la qualité de l'eau des lacs, en complémentarité aux programmes existants et maintenir une communication continue avec les municipalités suite aux observations terrain.

Échéancier : continu

Participants : MRC, municipalités, associations de lac, comité Québec-Vermont

Action 1.1.2.2 :

Participer à la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau des organismes de bassin versant sur le territoire de la MRC : le COGESAF, la Corporation bassin versant baie Missisquoi et le COGEBY.

Échéancier : continu

Participants : organismes de bassin versant, MRC, élus

Objectif 1.1.3 :

Assurer la réalisation du programme de suivi de la qualité de l'eau des tributaires pour les bassins versants situés, en tout ou en partie, sur le territoire de la MRC.

Orientation : Protection des écosystèmes; Acquisition des connaissances

Action 1.1.3.1 :

Coordonner le programme d'échantillonnage des tributaires initié en 1998.

Échéancier : 2011-2015

Participants : MRC, municipalités, Ville de Sherbrooke

Objectif 1.1.4 :

Poursuivre la collaboration avec le comité Québec-Vermont dans le cadre du projet de modélisation du phosphore dans le lac Memphrémagog et son bassin versant.

Orientation : Acquisition des connaissances

Action 1.1.4.1 :

Assurer la réalisation du projet de mesure des débits aux embouchures du ruisseau Castle et de la Rivière-aux-Cerises, initié en 2010, en collaboration avec les instances concernées.

Échéancier : 2011

Participants : MRC, Ville de Magog, MDDEP, comité Québec-Vermont

Action 1.1.4.2 :

Étendre l'application du protocole de mesure des débits à d'autres tributaires, en fonction des échantillonnages et des demandes des municipalités.

Échéancier : 2011-2015

Participants : MRC, municipalités

Action 1.1.4.3 :

Collaborer aux travaux du gouvernement du Vermont visant à fixer des objectifs de réduction du phosphore pour le bassin versant du lac Memphrémagog et incluant l'élaboration d'un plan d'action détaillé.

Échéancier : 2011-2015

Participants : MRC, comité Québec-Vermont

Objectif 1.1.5 :

Coordonner un programme de caractérisation des berges des tributaires, pour les bassins versants situés, en tout ou en partie, sur le territoire de la MRC.

Orientation : Acquisition des connaissances; Gestion durable

Action 1.1.5.1 :

En fonction des échantillonnages, des demandes des municipalités et des études déjà réalisées par les associations et leurs collaborateurs, procéder à la caractérisation des berges, incluant les fossés de drainage et les fossés de route adjacents aux bandes riveraines des tributaires. Transmettre et présenter aux municipalités un rapport de caractérisation, incluant des recommandations pour les problématiques observées. Offrir un soutien aux municipalités pour le suivi des recommandations.

Échéancier : 2011-2015

Participants : MRC, municipalités, associations

Action 1.1.5.2 :

Proposer le protocole de caractérisation des berges aux municipalités intéressées et offrir un soutien technique pour le suivi du protocole.

Échéancier : 2011-2012

Participants : MRC, municipalités

Objectif 1.1.6 :

Poursuivre la promotion de la revégétalisation des bandes riveraines.

Orientation : Protection des écosystèmes; Gestion durable

Action 1.1.6.1 :

Offrir aux municipalités de participer aux commandes d'arbustes indigènes destinés au reboisement des bandes riveraines coordonnées par la MRC, en respect des besoins des municipalités. Solliciter la participation des associations pour diffuser l'information.

Échéancier : 2011-2015

Participants : MRC, municipalités, associations

1.2. Eau souterraine

Objectif 1.2.1 :

Collaborer au suivi des eaux souterraines : quantité, qualité, utilisation et contamination de la ressource.

Orientation : Acquisition des connaissances

Action 1.2.1.1 :

Offrir une collaboration aux organismes de bassin versant impliqués dans la mise en œuvre du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec*, le cas échéant.

*Échéancier : en attente,
programme gouvernemental*

Participants : CCE, MRC

Action 1.2.1.2 :

Offrir un soutien technique aux municipalités dans le cadre de la mise en œuvre du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*.

Échéancier : continu

Participants : MRC, municipalités

1.3. Eau potable

Objectif 1.3.1 :

Collaborer à la gestion durable des bassins d'alimentation en eau potable

Orientation : Protection des écosystèmes; Acquisition des connaissances

Action 1.3.1.1 :

Informé le conseil des nouvelles technologies dans le domaine de la gestion durable de l'eau potable et diffuser de l'information auprès des municipalités et, à la demande de ces dernières, informer les citoyens sur la protection et l'utilisation durable de l'eau potable.

Échéancier : continu

Participant : MRC

2. Air

2.1. Changements climatiques

Objectif 2.1.1 :

Offrir un soutien technique en matière de changements climatiques.

Orientation : Acquisition des connaissances

Action 2.1.1.1 :

Informier le conseil des règlements, politiques, programmes et technologies en lien avec les changements climatiques et diffuser l'information auprès des municipalités.

Échéancier : continu

Participant : MRC

2.2. Inventaires des GES

Objectif 2.2.1 :

Offrir un soutien technique en matière de gestion des gaz à effet de serre.

Orientation : Acquisition des connaissances

Action 2.2.1.1 :

Soutenir les municipalités dans l'élaboration d'inventaires des émissions de GES et dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action visant la réduction de contaminants atmosphériques, entre autres, par le biais de la coordination du programme Climat municipalités du MDDEP (2010-2011).

Échéancier : 2011-2015

Participants : MRC, MDDEP, municipalités

2.3. Énergies

Objectif 2.3.1 :

Offrir un soutien en matière d'acquisition de connaissances dans le domaine des énergies, notamment en matière d'évolution législative et des impacts associés à l'implantation des ressources énergétiques.

Orientation : Acquisition des connaissances

Action 2.3.1.1 :

Informier le conseil des développements en matière de ressources énergétiques. En fonction des besoins du territoire et des demandes des municipalités, accompagner les municipalités dans l'acquisition de connaissances dans le domaine des énergies, notamment en participant à l'identification des objectifs et actions à privilégier face aux projets d'exploration et d'exploitation minière sur le territoire de la MRC.

Échéancier : continu

Participant : MRC

3. Sol

3.1. Érosion des sols

Objectif 3.1.1 :

Accompagner les instances municipales dans la mise en place de mesures de contrôle de l'érosion.

Orientation : Protection des écosystèmes; gestion durable

Action 3.1.1.1 :

Collaborer avec le comité d'aménagement lors de la révision du schéma d'aménagement pour ce qui est des mesures de contrôle de l'érosion.

Échéancier : continu

Participants : MRC, CCE, comité d'aménagement

Action 3.1.1.2 :

Inciter les municipalités à mettre en place des règlements pour le contrôle de l'érosion et diffuser le document « Pour que les sols ne deviennent sédiments » de la SCLL pour faire la promotion de la réduction de l'érosion.

Échéancier : 2011-2012

Participant : MRC, CCE, comité d'aménagement

Action 3.1.1.3 :

Promouvoir l'utilisation de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés auprès des municipalités.

Échéancier : 2011-2012

Participant : MRC

3.2. Sols contaminés

Objectif 3.2.1 :

Effectuer un suivi des lieux d'enfouissement (désaffectés, actuels ou en projet) sur le territoire de la MRC et dans les bassins versants des lacs utilisés comme source d'eau potable; en informer le conseil.

Orientation : Protection des écosystèmes; Gestion durable

Action 3.2.1.1 :

Participation au comité de suivi du site d'enfouissement de Coventry, Vermont, opéré par Casella NEWS-Vt.

Échéancier : continu

Participant : MRC

4. Forêt

4.1. Faune

Objectif 4.1.1 :

Encourager une gestion intégrée de la faune.

Orientation : Gestion durable

Action 4.1.1.1 :

Informers les municipalités et les citoyens des impacts associés à la présence d'animaux sauvages en milieu habité et des moyens de cohabitation existants (chevreuils, bernaches, canards, **castors**, etc.). Offrir un soutien aux municipalités pour la recherche et la mise en place d'outils de sensibilisation.

Échéancier : 2011-2013

Participant : MRC

4.2. Milieu forestier

Objectif 4.2.1 :

Encourager une gestion intégrée des ressources forestières.

Orientation : Protection des écosystèmes; Gestion durable

Action 4.2.1.1 :

Participer à la mise en œuvre du Programme de mise en valeur des ressources forestières (Volet II), qui favorise la réalisation d'activités visant à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier.

Échéancier : continu

Participants : MRC, CRÉE, MRNF

Action 4.2.1.2 :

Offrir un soutien technique aux municipalités pour ce qui est de la création ou de l'entretien des tunnels d'arbres ou tout autre projet.

Échéancier : continu

Participants : MRC, municipalités

Action 4.2.1.3 :

Encourager l'utilisation des essences nobles et indigènes lors du reboisement pour assurer une biodiversité des peuplements forestiers et développer des documents de sensibilisation à l'intention des municipalités.

Échéancier : 2011-2012

Participants : MRC, municipalités

5. Usages

5.1. Installations septiques et eaux usées

Objectif 5.1.1 :

Offrir un soutien technique aux municipalités dans le cadre de la gestion des eaux usées des résidences isolées.

Orientation : Protection des écosystèmes; Gestion durable

Action 5.1.1.1 :

Préparer et offrir un protocole visant à faire l'inventaire et l'évaluation des installations septiques des résidences éloignées, conformément à la méthodologie utilisée dans le cadre du programme d'aide à la prévention des algues bleu vert du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (2008).

Échéancier : 2011-2012

Participants : MRC, municipalités, MAMROT

Action 5.1.1.2 :

Offrir des outils et un soutien technique aux municipalités intéressées par les différentes options de gestion des boues de fosses septiques.

Échéancier : 2013-2014

Participants : MRC, municipalités

Action 5.1.1.3 :

Lors de la rencontre annuelle du CCE avec le MDDEP, s'enquérir du bilan des performances des installations septiques privées traitant plus de 3 240 litres d'eaux usées (incluant les campings).

Échéancier : 2011-2015

Participants : CCE, MDDEP

Action 5.1.1.4 :

Lors de la rencontre annuelle du CCE avec le MDDEP, s'enquérir du bilan des performances des usines de traitement des eaux usées municipales.

Échéancier : 2011-2015

Participants : CCE, MDDEP

5.2. Agriculture

Objectif 5.2.1 :

Dans l'éventualité de l'élaboration d'un *Plan de développement en zone agricole* (PDZA) par le comité agricole, assurer une collaboration au dossier.

Orientation : Protection des écosystèmes; Gestion durable

Action 5.2.1.1 :

Faire valoir la dimension environnementale, dans les limites des dispositions de la loi, et assurer le soutien technique nécessaire lors de l'élaboration d'un PDZA.

Échéancier : continu

Participants : CCE et comité agricole

Objectif 5.2.2 :

Travailler en partenariat avec les intervenants concernés à l'amélioration de la qualité des cours d'eau en milieu agricole.

Orientation : Protection des écosystèmes; Gestion durable

Action 5.2.2.1 :

Relancer le projet de caractérisation des cours d'eau en milieu agricole qui a été réalisé par la MRC en 2008 auprès des intervenants concernés. Collaborer en termes de ressources humaines à la poursuite du projet et à la mise en place de mesures correctrices et diffuser les résultats et les bons coups.

Échéancier : 2011-2013

Participants : MRC, CCE, comité agricole, MAPAQ, Club Agroenvironnemental de l'Estrie.

Objectif 5.2.3 :

Encourager, par l'intermédiaire de partenariats, la promotion des produits locaux.

Orientation : Gestion durable

Action 5.2.3.1 :

Développer et diffuser sur le site Internet de la MRC un bottin des produits agroalimentaires régionaux.

Échéancier : 2013

Participants : MRC, CCE, comité ruralité.

5.3. Carrières et sablières

Objectif 5.3.1 :

Collaborer à l'amélioration de la gestion des carrières et sablières sur le territoire.

Orientation : Gestion durable

Action 5.3.1.1 :

En plus de la rencontre annuelle du CCE avec le MDDEP, s'enquérir du suivi des dossiers de carrières et sablières sur le territoire.

Échéancier : 2011-2015

Participant : CCE

5.4. Parc régional

Objectif 5.4.1 :

Proposer une structure de parc régional au lac Memphrémagog permettant l'harmonisation des services d'accueil, des équipements et de la gestion des activités pratiquées sur ce lac pour lequel les conflits d'utilisateurs sont observés.

Orientation : Gestion durable

Action 5.4.1.1 :

Mettre en place un comité de travail, avec les municipalités concernées, qui élaborera une structure de parc régional reconnue au schéma d'aménagement. Cette structure de travail viserait à combiner la protection de l'eau et les règles de gestion, d'accès et d'utilisation du plan d'eau.

Échéancier : 2011

Participants : Comité d'aménagement en collaboration avec le CCE, municipalités riveraines du lac Memphrémagog

Action 5.4.1.2 :

Offrir une collaboration dans le cadre de l'éventuelle mise sur pied de projets similaires dans la MRC.

Échéancier : continu

Participants : MRC, municipalités

5.5. Activités anthropiques

Objectif 5.5.1 :

Éduquer, sensibiliser et informer les citoyens, les associations de protection de l'environnement et les employés municipaux à la protection et à la gestion durable de l'environnement à l'aide de différents médias de diffusion.

Orientation : Protection des écosystèmes; Gestion durable

Action 5.5.1.1 :

Poursuivre la diffusion du Bulletin deux fois par année, en collaboration avec le comité développement durable.

Échéancier : 2011-2015

Participants : CCE et Comité Développement durable, municipalités

Action 5.5.1.2 :

Reconduire le programme de conférences et ateliers destinés au grand public en traitant de différentes thématiques environnementales.

Échéancier : 2011-2015

Participants : CCE et Comité Développement durable

Action 5.5.1.3 :

Développer et déployer, lors d'activités municipales, un kiosque d'information.

Échéancier : 2011-2015

Participants : MRC, municipalités

Action 5.5.1.4 :

Bonifier l'offre de documents en lien avec les sujets abordés au kiosque. Utiliser la page Internet de la MRC pour diffuser les informations et documents.

Échéancier : 2011-2015

Participants : CCE et Comité Développement durable

Objectif 5.5.2 :

Favoriser le partage d'information entre la MRC, les municipalités et les associations.

Orientation : Gestion durable

Action 5.5.2.1 :

Consulter les associations vouées à la protection de l'environnement lors de la révision du plan d'action quinquennal

Échéancier : 2015

Participants : MRC, CCE, associations

Action 5.5.2.2 :

Inviter les associations à participer à la transmission des informations diffusées par la MRC.

Échéancier : continu

Participants : MRC, associations

Action 5.5.2.3 :

Développer et opérer un espace virtuel regroupant, par bassin versant, des informations sur la qualité de l'environnement, incluant les études transmises par les associations.

Échéancier : 2011-2012

Participants : MRC, CCE, associations

Action 5.5.2.4 :

Diffuser, via la plate-forme virtuelle, la liste des priorités annuelles et les bilans annuels.

Échéancier : 2011-2015

Participants : MRC, CCE

Objectif 5.5.3 :

Identifier les activités anthropiques entraînant des risques pour l'environnement et prévoir des mesures d'encadrement de ces risques.

Orientation : Protection des écosystèmes et gestion durable.

Action 5.5.3.1 :

Demander un suivi des dossiers à risque pour l'environnement sur le territoire de la MRC, lors de la rencontre annuelle avec le MDDEP.

Échéancier : 2011-2015

Participants : CCE, MDDEP

Action 5.5.3.2 :

Offrir un soutien au comité de sécurité incendie en matière d'activités anthropiques à risque pour l'environnement et collaborer à l'élaboration d'un schéma de sécurité civile, le cas échéant.

Échéancier : continu

Participants : CCE et comité sécurité incendie

Action 5.5.3.3 :

Offrir un soutien au comité d'aménagement.

Échéancier : continu

Participant : CCE

Objectif 5.5.4 :

Collaborer à l'application du *Règlement sur la protection des eaux du lac Memphrémagog contre les rejets des embarcations de plaisance* (LQE, c. Q-2, r. 18.0001)

Orientation : Protection des écosystèmes

Action 5.5.4.1 :

Offrir un soutien technique à la patrouille nautique, entre autres par le biais d'une formation annuelle.
Échéancier : continu

Participant : CCE

Action 5.5.4.2 :

À la demande des municipalités, offrir un soutien technique pour la mise en place et/ou l'opération de stations de pompage des eaux usées pour les embarcations de plaisance.

Échéancier : continu

Participants : MRC, municipalités

Objectif 5.5.5 :

Suivre l'évolution de l'application du Code de gestion des pesticides par le MDDEP.

Orientation : Protection des écosystèmes

Action 5.5.5.1 :

Lors de la rencontre annuelle du CCE avec le MDDEP, s'enquérir du bilan de la mise en œuvre du Code de gestion des pesticides.

Échéancier : 2011-2015

Participants : CCE, MDDEP

Objectif 5.5.6 :

Développer et offrir des outils de sensibilisation en matière d'alternative aux engrais et pesticides.

Orientation : Protection des écosystèmes

Action 5.5.6.1 :

Réviser le dépliant produit en 2006 et bonifier le matériel en lien avec le kiosque. Développer d'autres actions, en respect des besoins des municipalités.

Échéancier : 2012-2013

Participant : CCE

Objectif 5.5.7 :

Offrir un soutien technique en matière d'atténuation des problèmes de bruit sur les plans d'eau.

Orientation : Protection des écosystèmes; Gestion durable, acquisition de connaissances

Action 5.5.7.1 :

Sonder les municipalités et les associations pour dresser un portrait des problèmes de bruits sur les plans d'eau et des conflits entre les usagers.

Échéancier : 2012-2014

Participants : MRC, municipalités, associations

Action 5.5.7.2

Tenter de trouver des solutions aux problèmes soulevés par les municipalités et visant à réduire les conflits d'usagers. Informer le CCE des différentes mesures utilisées pour atténuer les problèmes de bruit sur les plans d'eau et faciliter la cohabitation entre les usagers.

Échéancier : 2013

Participant : MRC

Action 5.5.7.3

Diffuser les informations acquises aux municipalités, associations et usagers des plans d'eau (entre autres par le biais de la patrouille nautique).

Échéancier : 2014

Participant : CCE, MRC, associations, municipalités

Objectif 5.5.8 :

Offrir un soutien en matière d'atténuation de la pollution lumineuse.

Orientation : Gestion durable

Action 5.5.8.1 :

Accompagner les municipalités intéressées à mettre en œuvre des recommandations proposées par le parc national du mont Mégantic (Réserve internationale de ciel étoilé) pour réduire la pollution lumineuse.

Échéancier : continu

Participants : MRC, municipalités

5.6. Matières résiduelles

Objectif 5.6.1 :

Collaborer à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Participer au développement d'une approche régionale, en respect de la Politique de développement durable de la MRC et du schéma d'aménagement.

Orientation : Protection des écosystèmes; Gestion durable

Action 5.6.1.1 :

Offrir une collaboration continue au comité responsable de la mise en œuvre du PGMR et au comité d'aménagement, responsable des aspects légaux identifiés au schéma d'aménagement en matière de gestion des matières résiduelles.

Échéancier : continu

Participants : CCE et comité développement durable

6. Patrimoine naturel

6.1. Paysages

Objectif 6.1.1 :

Encourager le maintien de la biodiversité par la mise en valeur des paysages.

Orientation : Acquisition des connaissances; Protection des écosystèmes; Gestion durable

Action 6.1.1.1 :

Analyser des expériences passées et des projets mis sur pied pour l'obtention du statut de paysages humanisés au Québec (*Loi sur la Conservation du patrimoine naturel*).

Échéancier : 2011

Participants : CCE, coordonné par le comité aménagement

Action 6.1.1.2 :

Faire une caractérisation des paysages sur le territoire de la MRC afin d'identifier, notamment, le ou les secteurs présentant une biodiversité représentative d'écosystèmes exclusifs au domaine privé habité². Ces informations pourront servir à d'autres projets.

Échéancier : 2011-2012

Participants : CCE, coordonné par le comité aménagement

Action 6.1.1.3 :

Évaluer si le statut de paysage humanisé (ou d'un autre statut) est approprié à notre territoire et procéder, le cas échéant, à l'ébauche d'un projet pour un secteur particulier de la MRC (incluant une caractérisation).

Échéancier : 2014-2015

Participants : Comité d'aménagement en collaboration avec le CCE, municipalités, intervenants concernés (citoyens, associations, commerces, institutions, industries, etc.).

²Un «paysage humanisé» est défini comme étant « une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine » (art. 2 de la Loi sur la Conservation du patrimoine naturel).

Annexe 1 : Politique de développement durable de la MRC de Memphrémagog

Politique de développement durable

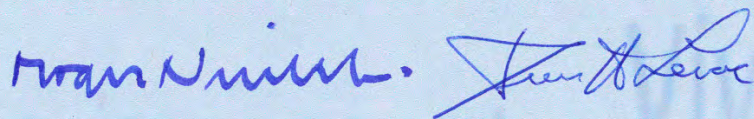
Afin de pousser plus loin ses engagements en matière de développement durable, le conseil de la MRC de Memphrémagog considère essentiel de se doter d'une Politique de développement durable qui intègre les trois volets qui en composent la définition, soit le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement.

La Politique de la MRC de Memphrémagog est basée sur les principes suivants :

- Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
- Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.
- Le développement est un engagement multidimensionnel dont l'objectif est d'offrir une meilleure qualité de vie pour toute la population. Les aspects composant le développement durable, soit le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

La Politique de développement durable adoptée par le conseil de la MRC sera proposée à tous ses comités afin qu'ils en adoptent le contenu et s'en inspirent dans leurs activités respectives.

Le comité de développement durable devra élaborer et mettre en place un plan de mise en œuvre dont il aura la responsabilité et dont les actions seront établies en fonction, entre autres, des seize principes définissant la *Loi sur le développement durable du Québec*.



Roger Nicolet
Préfet de la
MRC de Memphrémagog

Pierre A. Levac
Président du comité
de développement durable



Annexe 2 : Calendrier de mise en œuvre du Plan d'action 2011-2015

Les actions en grisé sont mises en œuvre de façon continue.

Action	Échéancier				
	2011	2012	2013	2014	2015
1. Eau					
1.1 Eau de surface					
1.1.1.1					
1.1.2.1					
1.1.2.2					
1.1.3.1					
1.1.4.1					
1.1.4.2					
1.1.4.3					
1.1.5.1					
1.1.5.2					
1.1.6.1					
1.2 Eau souterraine					
1.2.1.1					
1.2.1.2					
1.3 Eau potable					
1.3.1.1					
2. Air					
2.1 Changements climatiques					
2.1.1.1					
2.2 Inventaires des GES					
2.2.1.1					
2.3 Énergies					
2.3.1.1					
3. Sol					
3.1 Érosion des sols					
3.1.1.1					
3.1.1.2					
3.1.1.3					

Action	Échéancier				
	2011	2012	2013	2014	2015
3.2 Sols contaminés					
3.2.1.1					
4. Forêt					
4.1 Faune					
4.1.1.1					
4.2 Milieu forestier					
4.2.1.1					
4.2.1.2					
4.2.1.3					
5. Usages					
5.1 Installations septiques et eaux usées					
5.1.1.1					
5.1.1.2					
5.1.1.3					
5.1.1.4					
5.2 Agriculture					
5.2.1.1					
5.2.2.1					
5.2.3.1					
5.3 Carrières et sablières					
5.3.1.1					
5.4 Parc régional					
5.4.1.1					
5.4.1.2					
5.5 Activités anthropiques					
5.5.1.1					
5.5.1.2					
5.5.1.3					
5.5.1.4					
5.5.2.1					
5.5.2.2					
5.5.2.3					
5.5.2.4					
5.5.3.1					

Action	Échéancier				
	2011	2012	2013	2014	2015
5.5.3.2					
5.5.3.3					
5.5.4.1					
5.5.4.2					
5.5.5.1					
5.5.6.1					
5.5.7.1					
5.5.7.2					
5.5.7.3					
5.5.8.1					

5.6 Matières résiduelles

5.6.1.1					
---------	--	--	--	--	--

6. Patrimoine naturel

6.1 Paysages

6.1.1.1					
6.1.1.2					
6.1.1.3					

Total (excluant les mises en œuvres continues)	28	27	24	20	18
--	----	----	----	----	----

Annexe 3 : Priorités d'action 2011

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011	ACTIONS DU PAE 2011-2015 TOUCHÉES
Préparation de documents pour la sensibilisation	4.1.1.1, 4.2.1.3, 5.5.1.4, 5.5.6.1
Mise en œuvre du programme « Volet II »	4.2.1.1
Collaboration aux travaux du comité Québec- Vermont	1.1.2.1, 1.1.4.1, 1.1.4.3
Suivi de la qualité de l'eau, programme d'échantillonnage des tributaires et caractérisation des berges	1.1.3.1, 1.1.4.2, 1.1.5.1
Sensibilisation des citoyens (1 conférence)	5.5.1.2
Publication du Bulletin (un numéro)	5.5.1.1
Suivi du projet de caractérisation des cours d'eau en milieu agricole	5.2.2.1
Commandes d'arbustes indigènes destinés au reboisement des bandes riveraines	1.1.6.1
Coordination du programme Climat municipalités du MDDEP pour les municipalités participantes	2.2.1.1
Dans le cadre du projet de parc régional au lac Memphrémagog, mettre sur pied un comité de travail, avec les municipalités concernées	5.4.1.1
Développer et opérer un espace virtuel regroupant, par bassin versant, des informations sur la qualité de l'environnement, incluant les études transmises par les associations	5.5.2.3
Promouvoir l'utilisation de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés auprès des municipalités	3.1.3.3
Support au comité agricole -PDZA (mise œuvre PAE)	5.2.1.1
Caractérisation des paysages (mise œuvre PAE)	6.1.1.1
Suivi du programme PAPA : Préparer et offrir un protocole visant à faire l'inventaire et l'évaluation des installations septiques des résidences éloignées, conformément à la méthodologie utilisée dans le cadre du PAPA du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire	5.1.1.1

*Les actions visant à offrir un support technique et une collaboration aux autres comités de la MRC et aux municipalités sont exclues des prévisions budgétaires. Leur mise en œuvre est faite sur une base continue.

Annexe 4 : Bilan de la consultation publique du 23 octobre



Compte-rendu des commentaires reçus lors de la consultation publique du 23 octobre 2010 dans le cadre de la révision du Plan d'action en environnement de la MRC de Memphrémagog

1.	Mise en contexte	1
2.	Liste des associations ayant déposé des mémoires	1
3.	Compte-rendu des commentaires	2
3.1.	Général	2
3.2.	Eau.....	2
3.3.	Air.....	3
3.4.	Sol.....	4
3.5.	Usages	4
3.6.	Forêt.....	5
3.7.	Patrimoine naturel	5
4.	Calendrier	6
5.	Remerciements	6
6.	Annexe 1 : Liste des participants.....	7

1. Mise en contexte

Le premier plan d'action en environnement a été adopté par la MRC en 1995. Le document est révisé aux cinq ans. Le Plan d'action 2011-2015 sera donc la 4^e version du plan.

Les membres du CCE ont débuté une réflexion stratégique au printemps 2010. La forme du Plan d'action a été revue complètement en fonction de la réalité d'aujourd'hui. Un document préliminaire a été préparé et, en raison de la nécessaire cohérence entre le Plan d'action en environnement et les objectifs du schéma d'aménagement, le comité d'aménagement de la MRC a été invité à présenter ses commentaires et suggestions. Par la suite, le document a été transmis aux municipalités pour que ces dernières puissent émettre des commentaires. C'est une version préliminaire bonifiée du Plan d'action 2011-2015 qui a été transmise le 22 septembre 2010 aux associations vouées à la protection de l'environnement œuvrant sur le territoire de la MRC. Une lettre les invitant à émettre des commentaires sous la forme de mémoire et à participer à la consultation publique était jointe à l'envoi.

La consultation a eu lieu le 23 octobre 2010 en avant-midi, dans la salle du conseil de la MRC, à Magog. Au total, 18 personnes se sont présentées (voir la liste des participants en annexe).

La présidente du comité consultatif en environnement et mairesse de Magog, Mme Vicki May Hamm, a adressé un mot de bienvenue et fait une courte présentation des membres et des rôles du CCE, des responsabilités d'une MRC, du processus de révision du Plan d'action entrepris au printemps 2010 et de la version préliminaire du Plan d'action 2011-2015. Puis, la consultation s'est déroulée en deux parties. Dans un premier temps, les représentants d'associations qui le souhaitaient disposaient de 5 minutes pour présenter les principaux points de leur mémoire. **Les documents écrits seront toutefois lus et analysés en profondeur par les membres du CCE** suite à la consultation.

En deuxième partie, les personnes présentes étaient invitées à participer à des tables de discussion divisées par thèmes (eau, air et sol, usages, patrimoine naturel et forêt). Un membre du CCE siégeait à chaque table pour participer aux discussions. Les commentaires, suggestions et idées compilées lors de cette activité sont présentés à la section 3. Toutefois, **ce compte-rendu ne rapporte pas littéralement chaque intervention et il est possible que certaines suggestions aient été regroupées et que des commentaires soient ainsi formulés différemment.**

2. Liste des associations ayant déposé des mémoires

- Société de conservation du lac Lovering, représentée par Jean-Noël Leduc
- Association des propriétaires au Domaine Mont-Orford et Association pour la protection de l'environnement du lac O'Malley, représentées par Pierre Morin
- Association des propriétaires de la péninsule Trousers, représentée par Pierre Grenier
- Corridor appalachien (ACA), représenté par Louise Gratton
- Association pour la protection du lac Massawippi inc., représentée par Jacques Bernier
- Memphrémagog Conservation inc., représenté par Madeleine St-Pierre

- Associations de protection de l'environnement, représentées par Patricia Trembaly
- Associations de protection de l'environnement, représentées par Claudette Rodrigue
- Association des amis du lac Trousers, représentée par Michèle Gaudreau
- Association pour la préservation du lac Magog, représentée par Roger Caron

Par courriel :

- Fiducie foncière de la vallée Ruitier, par Stansje Plantenga
- Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely inc., par Michel Loiselle
- COGESAF, par Jean-Paul Raïche

3. Compte-rendu des commentaires

3.1. Général

- Hiérarchiser la priorisation des actions inscrites au Plan d'action;
- Utiliser des indicateurs pour évaluer l'atteinte des objectifs et la réussite des actions au fil des années;
- Assurer un lien entre les objectifs et les actions du Plan d'action en environnement, la connaissance du territoire et le schéma d'aménagement de la MRC;
- Assurer une concertation entre la MRC et les associations qui permettrait, entre autres, de partager les expertises et les connaissances;
- Interpeller la participation des associations en les indiquant comme « participants » aux endroits nécessaires, favoriser le partenariat et éviter le dédoublement des efforts.

3.2. Eau

- Prioriser les réservoirs d'eau potable pour la mise en œuvre des actions;
- Mettre en commun et harmoniser les données;
- Réaliser une étude de modélisation des apports en phosphore dans le bassin versant du lac Massawippi;
- Utiliser des indicateurs pour mesurer l'évolution de la qualité de l'eau;
- Ajouter une action visant la problématique du niveau de l'eau et la gestion des cotes et des barrages, effectuée par le MDDEP;
- Collaborer à la mise en place du comité de gestion du bassin versant du lac Memphrémagog et à la réalisation d'un plan directeur de l'eau;
- Réaliser la caractérisation des berges des tributaires et, si possible, engager une ressource supplémentaire pour le faire;
- Caractériser les eaux souterraines pour connaître l'impact de l'utilisation de cette ressource par les municipalités;

- Diffuser une campagne de sensibilisation visant les citoyens de toute la MRC au sujet des milieux humides, des bandes riveraines, des bassins versants, des bonnes pratiques environnementales, etc.;
- Utiliser des approches différentes pour sensibiliser les citoyens desservis par les égouts et l'aqueduc versus ceux utilisant un puits et des installations septiques;
- Définir la MRC comme point de rencontre, d'échange et de mise en commun de l'information relative aux bassins versants;
- Considérer la possibilité de consulter les associations en amont de la prise de décision relative à l'environnement;
- Étendre l'approche par bassin versant à toutes les actions ayant une incidence possible sur la qualité de l'eau de surface;
- Limiter les actions d'acquisition de connaissances et bonifier les actions ayant un impact concret sur le terrain;
- Utiliser les données, les rapports et les expertises des associations comme point de départ pour la mise en place de mesures correctrices visant à améliorer la qualité de l'eau de surface et la gestion par bassin versant;
- Identifier, au schéma d'aménagement, les zones sensibles à protéger pour préserver la qualité de l'eau de surface;
- Ajouter une action visant à faire des pressions sur le MDDEP pour la mise à niveau des installations septiques des campings;
- Ajouter une action visant le contrôle des plantes envahissantes dans les lacs;
- Développer des outils pour améliorer le contrôle et le suivi des règlements en lien avec la Politique de gestion des rives, des plaines inondables et des milieux humides;
- Effectuer de la sensibilisation sur les conséquences de l'érosion;
- Offrir un soutien aux municipalités pour améliorer leurs connaissances sur les eaux souterraines et les disponibilités pour le captage de l'eau potable;
- Prioriser les actions visant la réduction du phosphore, et ce, pour tous les bassins versants situés sur le territoire de la MRC;
- Mettre en place un incitatif pour que les citoyens utilisent des barils pour recueillir les eaux de pluie;
- Prioriser les actions visant à réhabiliter les rôles et fonctions de la bande riveraine;
- Offrir un soutien technique au comité d'aménagement de la MRC et aux CCU municipaux en matière de protection de l'eau de surface.

3.3. Air

- Acquérir des connaissances sur les impacts liés à l'implantation de nouvelles technologies énergétiques sur le territoire;
- Caractériser les sites où le développement énergétique ne causerait aucun impact sur les valeurs écologiques et l'approvisionnement en eau, sur la qualité de la nappe souterraine;
- Utiliser des moyens de diffuser l'information sans être alarmiste ou extrémiste;

- Ajouter une action visant à diminuer la pollution par le bruit, particulièrement près des autoroutes (en collaboration avec le MTQ et le MDDEP);
- Sensibiliser les citoyens aux impacts environnementaux de brûler ou d'enfouir des déchets, de rejeter des débris dans l'environnement et les cours d'eau.

3.4. Sol

- Accompagner les municipalités dans le développement et l'utilisation de la technique du tiers inférieur pour l'entretien des fossés;
- Ajouter une action visant à conseiller le comité d'aménagement sur l'érosion par ruissellement lors de la construction de routes et lors du développement résidentiel.

3.5. Usages

- Offrir la possibilité de mettre en place une structure de parc régional à d'autres plans d'eau ou secteurs de la MRC;
- Utiliser la structure de parc régional au lac Massawippi pour uniformiser les règlements municipaux dans ce bassin versant;
- Favoriser une utilisation plus contrôlée des pesticides;
- Mettre en place un projet pilote sur la diminution de l'utilisation des sels de déglacage en bordure des lacs et cours d'eau;
- Au sujet des installations septiques, ajouter des actions qui permettraient d'améliorer l'application des règlements, le suivi et les inspections, de sensibiliser les citoyens et de dégager des outils légaux pour les municipalités;
- Diffuser les bonnes pratiques en matière d'utilisation des installations septiques et des toilettes écologiques;
- Ajouter une action qui viserait la protection des bassins versants dans le cadre de la modification de l'affectation « agroforestière » prévue dans la révision du schéma d'aménagement;
- Favoriser l'utilisation d'une vision globale des usages et du territoire pour assurer un lien entre l'aménagement et l'environnement (versus une approche par « vase clos »);
- Pour les zones sensibles du territoire, ajouter une action s'inspirant du projet réalisé dans le bassin versant de la rivière Tomifobia par la MRC de Coaticook et visant à diminuer les apports en phosphore d'origine agricole;
- Ajouter une action qui permettrait de faire le lien entre les études de modélisation du phosphore dans les bassins versants et le développement du territoire;
- Favoriser la vocation agrotouristique et la consommation locale pour relancer l'activité sur les terres agricoles sous-exploitées;
- Soutenir les municipalités pour améliorer leur communication avec les citoyens, les associations;
- Ajouter une action visant le contrôle des espèces envahissantes (bernache, moule zébrée, plantes aquatiques, etc.);

- Au sujet des carrières et sablières, parler plus souvent au ministère pour s'assurer de la conformité environnementale des opérations, faire un répertoire des sites dans la MRC en collaboration avec les municipalités, étudier les impacts sur le paysage et développer une politique régionale pour aider les municipalités;

3.6. Forêt

- Modifier les actions touchant cette thématique pour les rendre plus concrètes;
- Assurer le suivi des travaux forestiers sur le territoire de la MRC;
- Identifier les habitats fauniques et mettre en place les outils nécessaires à leur protection à long terme;
- Sensibiliser les citoyens à l'importance de protéger à long terme les habitats fauniques, entre autres sur leur propriété;
- Identifier les habitats spécifiques à protéger pour toujours;
- Favoriser une utilisation commerciale saine de la forêt;
- Favoriser le reboisement d'essences nobles indigènes;
- S'assurer que les entrepreneurs forestiers utilisent des mesures de protection contre l'érosion;
- Effectuer un portrait de l'état de santé des boisés privés et sensibiliser les propriétaires à la protection;
- Sensibiliser les utilisateurs de véhicules motorisés en forêt aux répercussions de leurs pratiques sur l'environnement;
- Évaluer la possibilité de mettre en place une réglementation saisonnière pour limiter les impacts des travaux forestiers;
- Inventorier les corridors fauniques et mettre en place des outils de protection;
- Étudier les rôles de la forêt dans la protection des bassins versants et de la faune (service écologique);
- Développer et diffuser des outils de sensibilisation aux bonnes pratiques en milieu forestier et les maintenir à jour en fonction de l'évolution des connaissances;
- Élaborer une politique de non-intervention commerciale et de conservation pour l'utilisation de la forêt;
- S'informer des nouvelles connaissances et techniques en matière de gestion des barrages de castors et diffuser l'information auprès de municipalités.

3.7. Patrimoine naturel

- Réaliser un inventaire des ressources (paysages, massifs forestiers, faune) et améliorer l'état des connaissances sur le territoire;
- L'action visant l'ébauche d'un projet de paysage humanisé pour un secteur particulier de la MRC est prématurée, car il faut d'abord améliorer la connaissance du territoire;
- Étudier les possibilités pour diminuer l'apparence des bâtiments dans les paysages;

- Impliquer les municipalités dans les actions visant la diminution de la pollution lumineuse;
- Favoriser l'utilisation de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans les municipalités;
- Sensibiliser les municipalités à la protection des paysages;
- Développer un plan de conservation pour tout le territoire qui permettrait de protéger les éléments sensibles : sommets des montagnes, pentes fortes, milieux humides, cours d'eau et sous-bassins;
- Développer un répertoire des atteintes graves au paysage et s'en servir comme outil de sensibilisation;
- S'assurer que l'utilisation de panneaux publicitaires ne soit pas permise;
- Mettre en place des projets qui permettraient de combiner le pâturage saisonnier et la préservation des paysages champêtres.

4. Calendrier

23 octobre, consultation publique : réception et compilation des commentaires et suggestions par la permanence de la MRC.

Semaine du 25 octobre, envoi du compte-rendu aux participants.

Semaine du 8 novembre, réunion du CCE : Préparation du document final *Plan d'action en environnement 2011-2015*.

17 novembre, transmission du projet de *Plan d'action en environnement 2011-2015* à tous les membres du conseil pour commentaires.

15 décembre, conseil des maires de la MRC : dépôt du *Plan d'action en environnement 2011-2015* pour adoption.

5. Remerciements

Les membres du comité consultatif en environnement de la MRC de Memphrémagog tiennent à remercier chaleureusement tous les participants qui se sont présentés à la consultation publique du 23 octobre, ainsi que les associations qui ont déposé des mémoires. Les échanges, discussions et commentaires reçus permettront au comité de bonifier le Plan d'action et de cibler des objectifs et des actions reflétant les préoccupations du milieu.

Liste des participants

	Nom	Organisme
1.	Roger Caron	Association pour la préservation du lac Magog
2.	Geneviève Nault	Association pour la préservation du lac Magog
3.	Denis Bachand	Association pour la préservation du lac Magog
4.	Roland Audren	Association des riverains de la Chaîne-des-Lacs
5.	Michèle Gaudreau	Association des amis du lac Trousers
6.	Patricia Tremblay	Représentante des associations au sein du CCE
7.	Claudette Rodrigue	Représentante des associations au sein du CCE
8.	Jacques Bernier	Association pour la protection du lac Massawippi inc
9.	André De Leeuw	Association pour la protection du lac Massawippi inc
10.	Michèle Gérin	Association pour la protection du lac Massawippi inc
11.	Madeleine St-Pierre	Memphremagog Conservation inc.
12.	Jean-Marie Croteau	Sentiers de l'Estrie
13.	André Beauregard	Association de l'étang Sugar Loaf
14.	Louise Gratton	Corridor Appalachien (ACA)
15.	Garry Richards	Association de conservation de la nature de Stukely-Sud
16.	Jean-Noël Leduc	Société de conservation du lac Lovering
17.	Pierre Grenier	Association des propriétaires de la péninsule Trousers
18.	Pierre Morin	Association pour la protection de l'environnement du lac O'Malley

Membres du CCE présents :

- Vicki May Hamm, Ville de Magog
- Lisette Maillé, Austin
- Jacques Demers, Ste-Catherine-de-Hatley
- Gérald Allaire, Stukely-Sud

Représentants des associations vouées à la protection de l'environnement :

- Claudette Rodrigue, Association des amis du lac Trousers
- Patricia Tremblay, Société de conservation du lac Lovering

Personnel de la MRC :

- Christine Labelle, directrice de projets
- Alexandra Roy, chargée de projets

Animatrice de la consultation : Lucie Hébert, consultante